

## Tarif hébergement: les fédérations d'Ehpad en appellent à l'Etat et aux départements

Article 02/03/2023

Sur fond de graves difficultés financières, les principales fédérations réclament qui à l'Etat, qui aux départements, que le taux d'évolution du tarif hébergement des établissements habilités à l'aide sociale soit aligné sur les 5,14% consentis aux structures commerciales pour 2023.

La Fédération hospitalière de France (FHF) "se doit d'avertir les pouvoirs publics: faute d'une action claire pour assurer une évolution des ressources des établissements publics compensant les évolutions salariales et l'inflation générale, des ruptures graves de fonctionnement interviendront inévitablement dans les mois à venir et rendront illusoires les ambitions affichées de modernisations et de transformations des ESMS [établissements et services médico-sociaux]. Nous devons donc urgemment agir pour le secteur, garant de l'adaptation de notre société au vieillissement". Ce message d'Arnaud Robinet, le président de la fédération, a été diffusé dans un communiqué le 24 février.

La FHF regrette "l'absence d'engagement des pouvoirs publics d'aligner le taux d'évolution des ressources des établissements habilités à l'aide sociale sur celui consenti aux établissements à but lucratif."

"Cette inégalité de traitement ne peut être l'unique réponse des pouvoirs publics face à la grave crise financière que traversent actuellement nos établissements et qui en menace l'existence même. Les équilibres fondamentaux des Ehpad et des USLD [unités de soins de longue durée] ne pourront supporter une deuxième année consécutive de contraction de leurs ressources et d'envolée de leurs dépenses", s'inquiète la FHF.

Dans un tweet diffusé le 28 février, elle "revendique pour 2023 le taux d'évolution minimum de 5,14%", soit <u>le taux</u> <u>d'évolution fixé par arrêté pour cette année</u> pour les structures privées non habilitées à l'aide sociale.

La FHF appuie d'autant plus sa doléance qu'elle "salue" par ailleurs dans le même temps "la volonté du gouvernement et des conseils départementaux de conforter l'offre publique".

De fait, dans un communiqué conjoint diffusé le 21 février, le ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées a fait état d'une "réunion" organisée le 15 février entre l'Etat, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), les départements et les "principales fédérations d'Ehpad publics et associatifs pour échanger sur les difficultés budgétaires rencontrées par les Ehpad habilités à l'aide sociale dans un contexte d'inflation qui perdure".

Selon le ministère, l'Etat et les départements "ont témoigné de leur préoccupation commune de maintenir une offre publique et associative de qualité sur le territoire, accessibles y compris aux plus modestes" et "ils ont confirmé être particulièrement attentifs aux établissements dont la situation financière se dégraderait et nécessiterait un soutien de l'ARS [agence régionale de santé] et du conseil départemental".

Il ajoute que, "en lien avec la mission" confiée par la première ministre, Elisabeth Borne, à la députée Christine Pirès Beaune (socialiste-Nupes, Puy-de-Dôme) sur le reste à charge en Ehpad, <u>dont le rapport est attendu pour fin avril</u>, "ils sont convenus d'engager ensemble dans les mois à venir des travaux sur le modèle de tarification actuel" des établissements.

Sur ce point, la FHF déclare dans son communiqué qu'elle sera "vigilante à ce qu'un travail ambitieux soit engagé dans les meilleurs délais, afin que soient identifiées les solutions concrètes pour garantir le développement et la transformation nécessaires des ESMS publics, tout en maîtrisant le reste à charge des résidents". Elle estime "essentiel que ces pistes se concrétisent rapidement, notamment par des mesures législatives avant la fin de l'année 2023".

Joint par Gerontonews le 28 février, Marc Bourquin, conseiller stratégique de la fédération, a précisé que le ministère avait simplement évoqué des "groupes de travail à venir".

Concernant les établissements fragilisés, la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés solidaires (Fehap) a rapporté à Gerontonews le 27 février "que les situations seraient évaluées au cas par cas".

## Un groupe de travail en place sur la généralisation du tarif global

Joint ce 2 mars par Gerontonews, le ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées confirme que "différents travaux techniques sont engagés sur le modèle de la tarification des Ehpad. La question de la généralisation du tarif global de la section soins fait l'objet d'un groupe de travail inter-administratif" avec la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la direction de la sécurité sociale (DSS), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'assurance maladie, "ainsi que celle du périmètre des charges couvertes par les différentes sections tarifaires des Ehpad".

Le ministère explique que, lors de la réunion du 15 février, "les représentants des départements et des fédérations sont convenus d'aller plus loin dans la réflexion et de poser à plat dans les prochains mois toutes les hypothèses de refonte du modèle de tarification, qui a plus de 20 ans, afin d'identifier les évolutions pertinentes à y apporter". Il précise que la mission de Christine Pirès Beaune "nourrira également la réflexion".

Concernant l'alignement du taux d'évolution des ressources des établissements habilités à l'aide sociale sur celui consenti aux établissements à but lucratif, le ministère rappelle que "la tarification des établissements habilités à l'aide sociale est une compétence décentralisée aux conseils départementaux".

Dans ce cadre, "la mesure portée par la FHF de mettre en place un 'tarif plancher' par place habilitée ou de déterminer par la loi un taux d'évolution minimum des tarifs d'application nationale reviendrait en somme à encadrer fortement leurs prérogatives et à recentraliser cette compétence. Ce n'est pas qu'une mesure technique d'ajustement, cela supposerait une concertation approfondie", commente le ministère auprès de Gerontonews.

## L'ADF interpellée sur "des écarts de financement correspondant à deux postes"

Dans un courrier daté du 24 janvier et transmis à Gerontonews ce 2 mars, la FHF, la Fehap, mais aussi la Fédération nationale des directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa), la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa) et l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) se sont adressées à François Sauvadet, le président de l'Assemblée des départements de France (ADF), au sujet de "la fixation du taux d'évolution des tarifs hébergement des Ehpad et résidences autonomie habilités à l'aide sociale", en évoquant "la situation budgétaire des établissements, particulièrement dégradée".

Si elles reconnaissent "un effort réalisé par un certain nombre de départements, malgré leur situation budgétaire difficile", il se traduit "par des pourcentages compris entre 3% et 4%, ce qui reste insuffisant face à l'inflation".

Surtout, "trop de départements ont encore notifié des augmentations tarifaires comprises entre 0% et 2%, et les écarts qui en résultent dans l'attribution des moyens aux établissements deviennent considérables. A titre d'exemple, pour un Ehpad de 80 places avec un tarif journalier de 65 euros, l'écart de financement entre un département qui attribue un taux d'évolution de 1% et l'application de l'indice de 5,14% correspond à environ 80.000 euros, soit l'équivalent de deux postes", calculent les fédérations.

Elles demandent au président de l'ADF, "à titre exceptionnel pour l'année 2023, une application au minimum par l'ensemble des départements du taux d'évolution de 5,14%".

"En lien avec la mission confiée à Christine Pirès Beaune sur le reste à charge, il nous apparaît par ailleurs essentiel d'engager ensemble dans les mois à venir des travaux pour réformer le modèle de l'ASH [aide sociale à l'hébergement] qui semble à bout de souffle, et d'envisager la généralisation à tous les établissements du taux d'évolution, quel que soit leur niveau d'habilitation à l'aide sociale", ajoutent les fédérations.

Claire Beziau